



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 554-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 554 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS ET AUX LIMITES DE VITESSE, AFIN DE MODIFIER LES ANNEXES « A-2 », « A-3 », « A-4 » ET DE RETIRER LES ANNEXES « A-5 » ET « A-6 »

Je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du *Règlement n° 554-3 modifiant le Règlement n° 554 relatif à la circulation des véhicules routiers et aux limites de vitesse, afin de modifier les annexes « A-2 », « A-3 », « A-4 » et de retirer les annexes « A-5 » et « A-6 »*, aux endroits suivants, et ce, en date du 3 juillet 2025 :

Publication de l'avis public aux endroits suivants :

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha
- Site Internet de la Municipalité : www.municipalitestjeandematha.qc.ca, dans la section *Avis publics*

Tel que prévu au *Règlement numéro 575* adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du *Règlement numéro 554-3* sur le site Internet de la Municipalité le 3 juillet 2025.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier

3 juillet 2025

Date